



1^{ère} ÉDITION – MONTÉE CHRONOMÉTRÉE DE LA TAILLADE

GUIDE TECHNIQUE

SOMMAIRE

1. LA COURSE

2. REGLEMENT DE LA COURSE

3. LUTTE ANTIDOPAGE

4. CODE DE L'ENVIRONNEMENT

5. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

6. DEROULEMENT DES EPREUVES

1. LA COURSE

1.1 INFORMATIONS

Le rendez-vous est donné, pour le retrait des dossards, au pied de la route de la taillade, au carrefour de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Trébuchon à partir de 7h30 ou sur le parking du stade.

Les parkings publics à disposition sont ceux de l'espace sportif près de la piscine Poséidon ou le parking de l'ancien stade en face de la salle Victor Hugo dans le village.

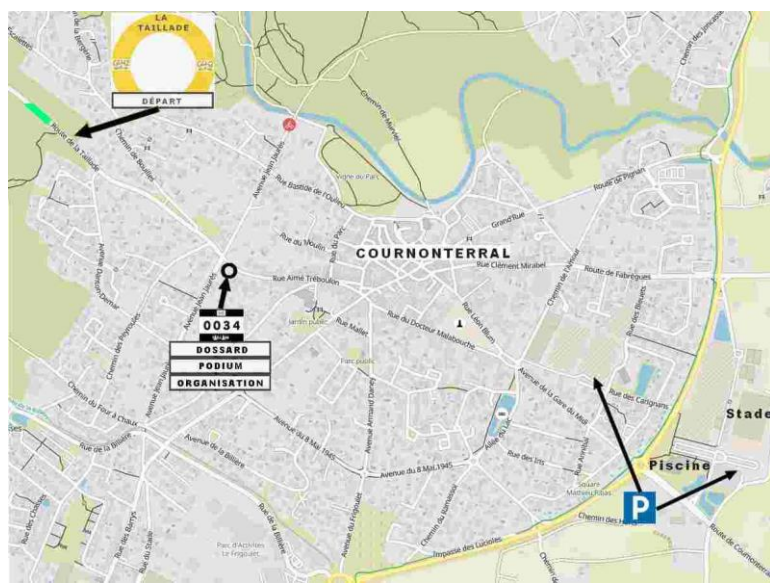
La route de la Taillade RM114 sera fermée de 8h à 13h suivant arrêté métropolitain n° « 2022 TPO0288 »

Deux courses sont au programme de cette première édition, une montée sur route fermée départ 9h, en contre la montre, individuel chronométré, départ toutes les 30 secondes.

Les coureurs redescendront et une deuxième course se fera avec départ en ligne (réservé au plus de 15 ans), type Mass Start, par ligne de 5 suivant les chronos du contre la montre.

Elles sont ouvertes à toutes les fédérations de cyclisme et aux non licenciés.

Les inscriptions se font UNIQUEMENT en ligne au tarif de 12€ jusqu'au vendredi 14 octobre 16h sur le site ATS SPORT. Inscriptions sur place, nombre de dossards limités au tarif de 20€.



1.2 LE PARCOURS

Le départ du contre la montre sera donné au panneau de sortie d'agglomération de Cournonterral, route de la taillade à 9h, départ des coureurs individuellement toutes les 30s.

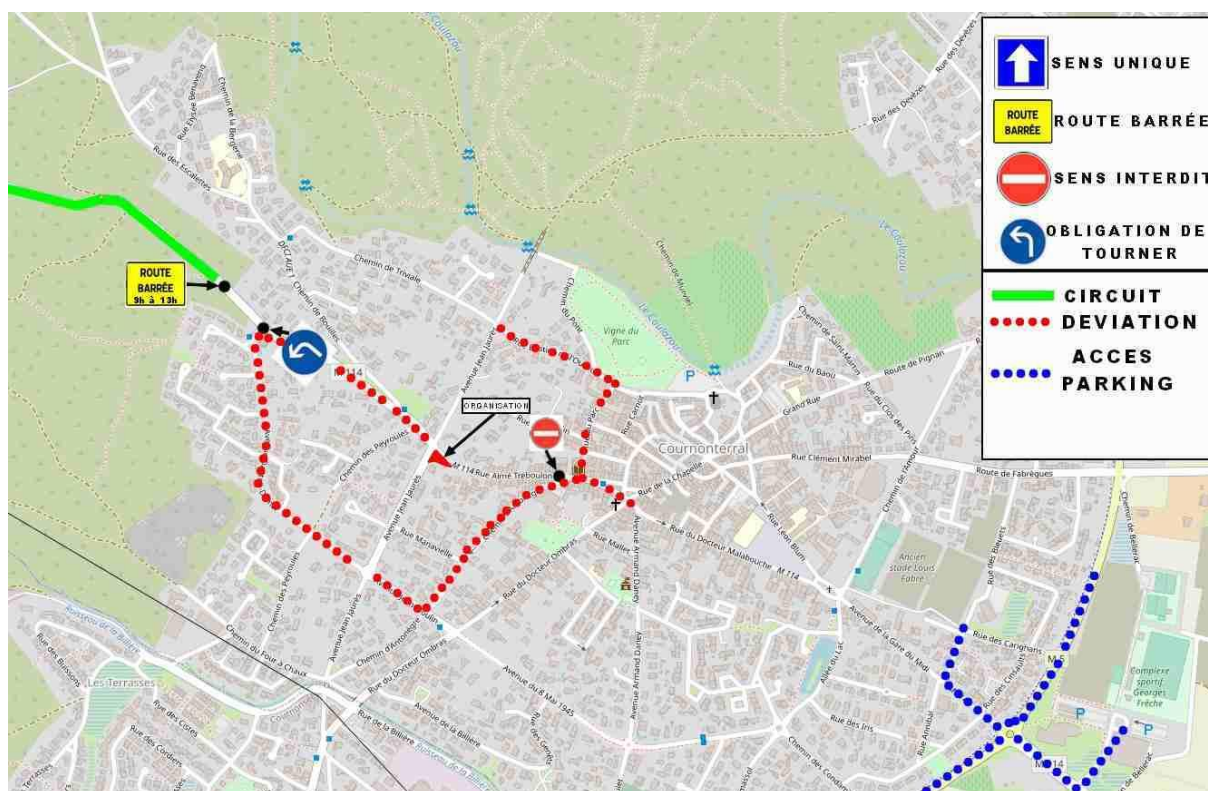
Le départ de la course en ligne type Mass start sera donné à 11h15.

C'est un circuit en cote sur 6.5km sur la M114 jusqu'au carrefour de la D114E2, route de Cabrials, les coureurs redescendent ensuite jusqu'au départ.

1.3 DEVIATIONS

Durant le déroulement de la compétition, les routes seront réglementées et des indications de circulation seront données par les signaleurs :

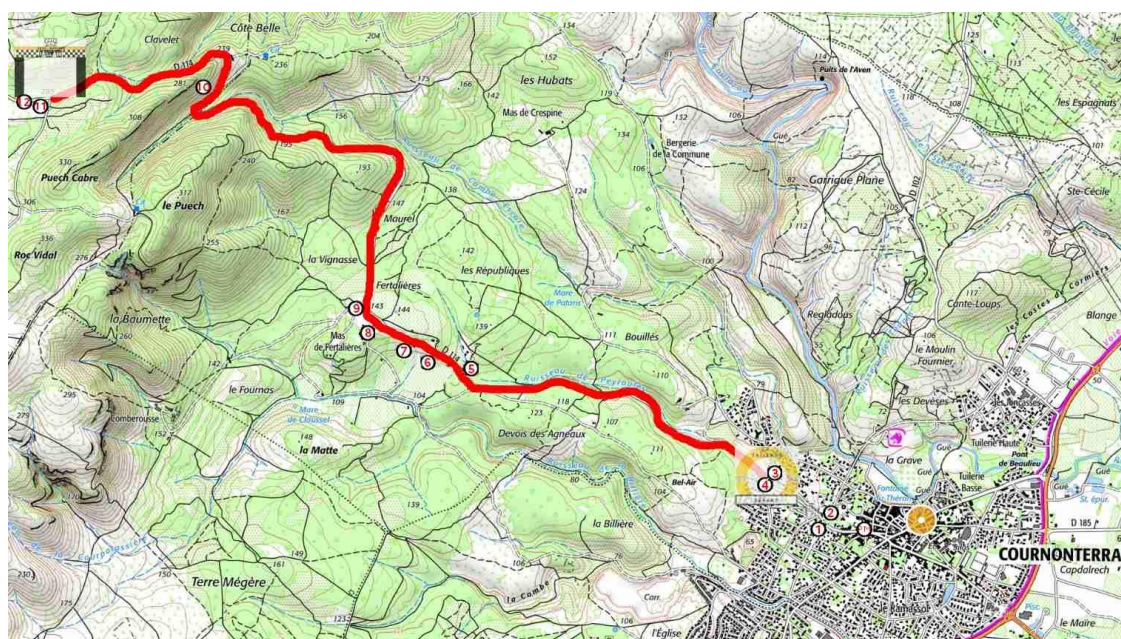
- Route M114 fermée dans les deux sens de 9h à 13h, déviation avenue Danton Démar et Saint Paul ou Villeveyrac sauf résidents et accompagnés par motos organisation.
- Rue Trébuchon fermée de 9h à 13h sens montant après le chemin d'Antonegre et la rue du parc sauf résidents pour protéger l'organisation au carrefour Avenue Jean Jaurès.
- Indication des parkings dédiés aux coureurs.



1.4 SIGNALEURS

Des signaleurs seront placés aux intersections comme listés sur le plan suivant :

- Signaleur 1 et 2 : carrefour avenue Jean Jaurès, route M114 de la taillade
- Signaleur 3 et 4: carrefour Av .Danton Démar/RM114 pour indiquer la fermeture de la route de la taillade de 9h à 13h et la déviation.
- Signaleur 5,6,7,8 et 9: En protection des maisons sur la RM114 à la Fertaillère
- Signaleur 10: En protection du chemin qui monte de la bergerie
- Signaleur 11 et 12: En protection du carrefour de la RM114 / D114E2 route de Cabrials pour indiquer la fermeture de la route le dès 8h30



2. REGLEMENT DE LA COURSE

2.1 CODE DE LA ROUTE

Participer à une épreuve cycliste de masse de voie publique implique pour chaque concurrent de se **conformer au code de la route** ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux dans la traversée des communes.

Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

La participation est conditionnée :

- à l'usage d'un vélo de route conforme
- au port obligatoire du casque durant toute la durée de l'épreuve
- les prolongateurs sont autorisés sur la première montée en contre la montre individuel
- pas de prolongateurs lors de la deuxième montée groupée en ligne

Les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas autorisés sur l'épreuve.

2.2 CERTIFICAT MEDICAL

La pratique en compétition aux épreuves chronométrées à l'occasion de cette manifestation est autorisée uniquement pour la première épreuve contre la montre :

- Aux mineurs non licenciés, dès 13 ans, avec un certificat médical mentionnant que le coureur ne met pas en évidence de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an.

La pratique en compétition aux épreuves chronométrées à l'occasion de cette manifestation est autorisée pour les deux épreuves :

- Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence FSGT permettant la compétition.
- Aux majeurs non licencié(e)s à la FSGT, sur présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de 1 an. (FFvélo compris)

- Aux majeurs titulaires d'une licence de compétition d'une autre fédération, liée à la pratique du cyclisme, la présentation de la licence comportant la mention «Certificat Médical » sera suffisante.
- Aux mineurs, dès 15 ans révolus, avec un certificat médical mentionnant que le coureur ne met pas en évidence de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an.

2.2 CONTRAT D'ASSURANCE

Avec le paiement du droit d'organisation à la FSGT, le Comité Départemental de

l'Hérault de cyclisme obtient pour son événement l'assurance Responsabilité Civile

Organisateur couvrant la totalité des personnes concernées (organisation et pratiquants). Cette assurance est conforme aux dispositions réglementaires relatives aux compétitions sportives sur la voie publique.

Domage et Responsabilité matériel

Les participants de leur côté, sont tenus d'être personnellement assurés pour leurs propres dommages et responsabilités matériels.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants en cas de chute ou de vol

3. LUTTE ANTIDOPAGE

Un contrôle antidopage peut être diligenté par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les sportifs désignés doivent se soumettre aux opérations de contrôle (examens médicaux cliniques et prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites)

Les contrôles donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux qui sont transmis à l'agence et à la fédération intéressée. Un double en est laissé aux parties Intéressées.

4. CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le code de l'environnement consacre des sanctions administratives applicables aux producteurs ou aux détenteurs qui abandonnent, déposent ou gèrent des déchets. Le jet de tout objet, récipient, emballage, document, papier ou détritux est strictement interdit.

En cas d'infraction, le participant fautif sera seul responsable et déclaré hors course par l'organisateur .

5. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

5.1 LICENCIE(E)S :

A la FSGT, la Fédération Française de Cyclisme (FFC) ou en UFOLEP:
Vous devez impérativement remplir les champs demandés (Nom, Prénom, Année de naissance, Adresse postale, Adresse mail, Numéro de téléphone, Numéro de licence) et joindre la copie de votre licence (en cours de validité saison 2022).

5.2 NON LICENCIE(E)S Y COMPRIS FFTRI ET FF VELO (EX FFCT) :

Vous devez impérativement remplir les champs demandés (Nom, Prénom, Année de naissance, Adresse mail, Numéro de téléphone) et joindre l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme sur route en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

L'inscription sera effective à réception du dossier complet d'inscription. Le dossier complet d'inscription comprend : la copie de la licence FSGT/FFC ou le certificat médical ainsi que le règlement.

Les inscriptions sont confirmées sur réception d'un email de validation.

La période d'inscription s'étend du 01/09/2022 au 15/10/2022.

5.3 DESISTEMENT – ABSENCE – ANNULATION

Les demandes d'annulation avant la date de la manifestation concernent les motifs réels et sérieux (incapacités médicales, cas de force majeure). Elles donnent lieu à remboursement par écrit et sur présentation d'un justificatif réel et sérieux au plus tard le 15/10/2022 18H00.

Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra intervenir.

5.4 COVID-19

En cas d'annulation de notre manifestation 2022, pour cause de pandémie liée au COVID 19, donne lieu à un remboursement ou report de votre inscription, déduction faite des frais bancaires.

En cas de jauge imposée par les autorités, priorité sera donnée dans l'ordre d'arrivée des inscriptions par date et heures.

6. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

6.1 COURSE

9h : Départ contre la montre individuel toutes les 30''

En fonction des prévisions de temps fourni par le coureur.

Podium et lots pour les trois premiers au scratch femme et homme du CLM

Podium et lots pour les 1^{er} femme et homme de chaque catégorie du CLM

11h15 départ groupés par ligne de 5 en fonction des chronos de la première montée CLM réservé uniquement au plus de 15 ans

Podium et lots pour les trois premiers au scratch femme et homme de la grande finale

Podium et lots pour les trois premiers au scratch femme et homme de la petite finale

24 lots au total

6.2 MODIFICATION – ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Les parcours peuvent être modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés.

Aucun remboursement ne sera effectué

7. DROIT A L'IMAGE

Tout participant aux épreuves autorise expressément l'organisateur ainsi que ses ayants-droits ou ayant-causes tel que les partenaires et médias, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités. Tout désaccord doit être signalé à l'organisateur par courrier avant l'épreuve.

8. CNIL

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l'épreuve, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour assurer le parfait traitement de leur participation à l'épreuve et pour personnaliser la communication.